

Gestion et de prévention des abandons pour SOUNDSISTER

L'assiduité aux cours est la principale condition à l'acquisition des compétences délivrées par la formation.

Gérer et prévenir les abandons est donc une nécessité pour garantir la réussite de l'action de formation. C'est pourquoi dans L'Atelier de Valentine, SOUNDSISTER mets tous les moyens en œuvre pour faire en sorte que la formation se passe du mieux possible.

La variété de nos méthodes pédagogiques (cas pratiques, mises en situation...) montre notre volonté à diversifier les méthodes de transfert des compétences afin de lutter contre la monotonie, s'adapter aux différents modes de fonctionnement des apprentissages, proposer l'accès à des ressources sans contraintes de lieu ou de temps... C'est là pour nous le meilleur moyen de prévenir les abandons.

En ce qui concerne la gestion des absences, nous nous assurons de remplir des feuilles de présence pour chaque journée de formation. Nous disposons également d'un processus de gestion des absences que voici :

Les absences prévues et justifiées :

- Absence prévue et justifiée ou imprévue mais justifier : Proposition d'une autre session par mail ou par téléphone qui sera considéré comme une simple absence

Les absences imprévues et/ou non justifiées :

- Absence imprévue et non justifiée :

Contact par téléphone et/ou par mail pour plus d'informations avec une réponse avec justificatif ou mention d'un problème : proposition d'une autre session et/ou recherche d'un consensus et considéré comme une simple absence.

- Absence de réponse :

Relance tous les 3 jours pendant 2 semaines pour plus d'informations et considéré comme un abandon.

Les abandons :

En cas d'abandon avéré, nous chercherons à en déterminer les causes afin d'y remédier.

Nous adressons un email au stagiaire dans lequel nous demandons une justification des raisons de cet abandon.

Deux cas de figure :

- L'abandon résulte d'une cause personnelle propre au stagiaire : pas de remise en question du formateur sur sa formation.
- L'abandon est directement lié à la formation :
 - Analyse : détermination des causes.
 - Traitement des causes : proposition de solution en adéquation avec les causes invoquées par le stagiaire.
 - Echange avec le bénéficiaire et le prescripteur sur les alternatives proposées.
- Toutefois, si aucune réponse ne peut être apportée sur les causes de l'abandon, notamment par une absence totale de réponse aux relances, nous considérerons que notre responsabilité ne peut être engagée.
- Dès lors, nous envoyons au stagiaire un courrier par voie postale lui signifiant l'annulation de son contrat de formation.